



En mars, le vent se lève !

Depuis le début de l'année, les conflits, les grèves se multiplient dans le monde du travail, sur la question des salaires et des fins de mois difficiles.

En mars, de fortes mobilisations sont à venir. Sociales, féministes, écologiques, antiracistes...

Parce que ce système inégalitaire, où le capitalisme ronge tout, est invivable, inacceptable.

Nous, agentes et agents des Finances Publiques, participerons à ces luttes, d'abord le 8 mars, avec la Journée Internationale des Droits des Femmes, puis le 17 mars, avec la grève interprofessionnelle sur les salaires, pensions et minimas sociaux. Nous ne voulons plus survivre, mais vivre.

Bien entendu, Solidaires Finances Publiques sera de toutes ces mobilisations.

En mars, le vent se lève.

Coup de Griffes

Chassez le naturel, il revient au galop...

Trois ponts « naturels » sont possibles cette année. Signalons tout d'abord que notre organisation reste opposée aux congés imposés aux agents et agentes, mais bon, poursuivons. La DG a demandé au réseau de porter une attention particulière à celui de l'ascension, positionné en fin de « campagne impôts » avec son corollaire d'affluence supplémentaire dans nos services. Pas à un paradoxe près, la DG s'intéresse aux contribuables au moment où tout est fait pour les éloigner de nos accueils.

Et c'est tout naturellement, en bon exécutant, que notre directeur, M. Mariel, a donné les dates des deux ponts « naturels » choisis : le 15 juillet et le 31 octobre, nous ponctionnant au passage, et naturellement, un jour de congés.

Il a expliqué aux organisations syndicales que c'était la DG qui lui imposait de rester ouvert le vendredi du pont de l'ascension... c'est pas moi c'est elle !

Il ne peut pas non plus donner d'autorisation absence pour ce jour car une note de la DG le lui interdit... c'est pas moi c'est eux !

Et bien évidemment, il ne peut pas fermer les services au public en laissant le choix aux agent.es de venir ou pas... c'est pas moi c'est l'autre !

Peu importe pour la Direction de mettre en difficulté et les collègues et les responsables qui devront assurer l'ouverture des services cette demi journée-là

Il semble pour la DRFIP que l'ouverture au public ne soit impérative qu'un jour dans l'année !

Vos RTT, soit vous les prenez maintenant...

... soit je vous les impose tout de suite !



Sommaire

Edito : En mars, le vent se lève !	p. 1
Petit aperçu des fonds de solidarité à Paris	p. 2
Pourquoi la date du 8 Mars ?	p. 3
Soyons solidaires avec nos collègues des Douanes	p. 4

Petit aperçu des fonds de solidarité à Paris

Dans son rapport annuel du 16/02/2022, la Cour des Comptes relève que les aides versées au titre du fonds de solidarité « n'ont généralement pas été assorties de précautions suffisantes pour éviter les effets d'aubaine et limiter les risques de fraudes ». Elle « exhorte le gouvernement à récupérer les sommes indûment versées et à engager des poursuites pénales », ce qui augure d'une charge de travail encore accrue les prochains mois. Mais avec quels moyens ?

À Paris, le fonds de solidarité c'est plus de 5 milliards d'euros versés aux entreprises, des centaines d'agent-es mobilisé-es depuis 2 ans, issu-es de nombreux services (SIP, SIE, PCE, BDV, recettes non fiscales et services de Direction), et des difficultés sans fin aggravées par les dysfonctionnements d'une administration qui prend l'eau de toute part.



La DRFIP Paris IDF, une direction chroniquement désorganisée

Dans cette direction, le dialogue, les communications entre divisions, les échanges entre services, sont inexistants. Le traitement des FDS a terriblement pâti de cette désorganisation chronique, en particulier de la sphère fiscale, et d'un manque critique de moyens humains qui ne peuvent uniquement être imputés au Covid. Des circuits d'une complexité bureaucratique sans nom ont été mis en place. Ils ont généré des lenteurs qui ont entraîné une multiplication des demandes des entreprises par tous les canaux et augmenté la charge de travail.

Nous avons demandé à de nombreuses reprises, mais en vain, que soit créé sur Ulysse Paris, un espace FDS où figureraient l'organisation mise en place, les contacts, les circuits, l'historique des mesures covid à Paris (dates de mise en place des confinements, fermetures sectorielles, couvre-feu, jauges, pass sanitaires), les fichiers à remplir... Mais faut-il encore avoir un interlocuteur à l'écoute.

Les contrôles de 1er niveau : Les demandes de FDS ont fait l'objet de contrôles automatiques avant versement grâce au Data Mining, qui, s'il a permis de gérer des grandes masses, a montré ses limites en ne parvenant pas, par exemple, à identifier l'activité réelle de nombreuses entreprises, ou encore à déterminer le chiffre d'affaires réalisé par les individuels imposés à l'impôt sur le revenu (et notamment les autoentrepreneurs). Ces contrôles ont laissé passer énormément de versements indus et généré de très nombreuses questions qui ont fortement impacté les SIP et surtout les SIE.

Les contrôles de 2e niveau : certaines demandes filtrées avant versement ont été contrôlées par les BDV parisiennes (en liaison avec les services de direction) qui ont traité près de 220 000 e-contacts (demandes de FDS et questions) en près de 2 ans. Ces contrôles, qui ont permis d'éviter le versement de nombreuses demandes d'aides erronées ou frauduleuses, ont eu un gros impact sur la mission de contrôle fiscal et Solidaires Finances Publiques a dû batailler fermement pour que cette surcharge de travail soit reconnue par la Direction. Et nous continuerons à intervenir pour que son impact sur le programme 2022 soit également pris en compte.

Les contrôles de 3e niveau : ces contrôles a posteriori sont effectués par les PCE depuis l'été, PCE qui doivent également préparer les plaintes au pénal en liaison avec les services de direction. Au 31/12/2021, 283 plaintes ont été déposées pour Paris soit 29% des plaintes nationales. Mais alors que cette mission devait s'étaler sur 5 ans, un gros coup de pression a été mis suite au rapport de la Cour des Comptes,

percutant ainsi les autres missions des PCE (programmation, expertises, CSP, vérifs, instructions sur place...). Et toujours les mêmes problèmes de communication sur le périmètre des contrôles, en particulier lorsqu'ils sont faits dans d'autres arrondissements.

Le recouvrement : Suite aux contrôles des PCE, les titres d'indus sont recouverts par le service des Recettes Non Fiscales (RNF) qui ont en charge les indus de toute l'Île-de-France, soit une augmentation de l'ordre de 30 % de leur charge de travail. Ce service, déjà sous-dimensionné, a vu son taux de recouvrement chuter malgré le fort investissement de l'ensemble du personnel. Parallèlement de nombreux titres n'ont toujours pas été émis malgré les contrôles effectués. La Direction a annoncé en février le recrutement de 4 contractuel.les alors que le renfort d'au moins une dizaine de personnes serait nécessaire.

Les contractuel.les : pour tout renfort, la DRFIP a recruté 25 contractuel.les en mars 2021 pour former le groupe de soutien aux entreprises (GSE). Nombre de ces personnes embauchées en CDD (renouvelés de 3 mois en 3 mois), mal payées, insuffisamment formées, disposant d'habilitations limitées, et isolées du reste de la DRFIP, n'ont pas souhaité rester. Leur nombre est tombé à 14 personnes au 01/01/2022 malgré de multiples recrutements, dont 3 en décembre 2021. L'arrivée de 4 contractuel.les annoncée aux RNF ne laisse dans ces conditions pas présager de réelle embellie... Preuve, s'il en faut encore, que la précarisation de l'emploi ne peut être une réponse pour l'accomplissement de nos missions de service public.

Pourquoi la date du 8 mars ?

Deux événements au début du XXe siècle, sont à l'origine du mouvement de lutte pour les droits des femmes.



Le premier est la mobilisation des suffragettes au Royaume-Uni. En 1903, une femme politique britannique féministe, Emmeline Pankhurst, fonde la Women's Social and Political Union (WSPU) et avec ses trois filles, ainsi qu'un groupe de femmes britanniques rapidement nommées suffragettes. Une bataille s'engage alors pour obtenir l'égalité entre hommes et femmes. Grâce à ces luttes, le droit de vote sera finalement accordé aux femmes âgées de plus de 30 ans en 1918.

Le second événement a lieu en 1909 aux États-Unis, lors d'une manifestation nationale. Le Parti socialiste d'Amérique évoque alors le dernier dimanche de février pour mobiliser, chaque année, tout le pays autour de cette thématique.

Puis peu après, en 1910, à Copenhague, se tient la Conférence internationale des femmes socialistes. Sous l'impulsion de la journaliste et femme politique allemande Clara Zetkin, dix-sept pays votent une motion pour l'instauration d'une « journée internationale des femmes », à l'unanimité.

Malheureusement, cet appel ne figure pas dans le compte-rendu du congrès, mais il reste fondateur dans la construction de la journée du 8 mars telle qu'elle existe aujourd'hui.

À la suite de la résolution de Copenhague, la Journée internationale des femmes est célébrée pour la première fois le 19 mars 1911 en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes participent à des rassemblements.

En 1913 et en 1914, les femmes vivant en Europe ou en Russie tiennent des rassemblements à la fin du mois de février ou au début du mois de mars pour protester contre la guerre ou pour exprimer leur solidarité envers les autres femmes.

Alors pourquoi le 8 mars ?

Il semblerait que son origine remonte au 8 mars 1857, où, à New-York, pour la première fois, des femmes travailleuses, des ouvrières de l'habillement manifestèrent pour leurs revendications. Cependant cet événement n'est relaté dans aucun document historique et le doute subsiste donc quant à la véracité de ces faits, qui ne sont pas évoqués non plus par Clara Zetkin lors de la fameuse conférence de Copenhague.

Quelques années après, le 8 mars 1917, des manifestations d'ouvrières ont lieu à Petrograd. Les bolcheviks considèrent cette date comme le premier jour de la révolution russe. Alexandra Kollontaï, une femme politique soviétique, militante féministe, évoque alors « une journée internationale des ouvrières », « devenue journée mémorable dans l'histoire ». Cet événement consacre la date du 8 mars, en tant que Journée internationale de la femme et elle sera désormais l'occasion de mobiliser les femmes pour les partis communistes.

Quoiqu'il en soit, plus tard, le Mouvement de libération des femmes (MLF) choisira la date du 8 mars 1975, pour manifester et pour protester contre l'Année internationale de « la femme » décrétée par l'ONU, accusée alors de récupérer la lutte des femmes à son profit.

En 1977, le MLF demande à tous les États de proclamer officiellement un jour de l'année "Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale".

Puis en 1982, le Président de la République de l'époque, François Mitterrand, encore sous l'impulsion du MLF, choisira finalement officiellement la date du 8 mars, déjà adoptée par les États-Unis deux ans auparavant.



Aujourd'hui le 8 mars est une date charnière du calendrier féministe, dont l'objectif est de dénoncer les discriminations, les inégalités et les violences vécues par les femmes. Il s'agit d'un moment propice à la réflexion et à la recherche de solutions visant à améliorer la condition de chacune des femmes, tout en soulignant le chemin parcouru.

Soyons solidaires avec nos collègues des Douanes !

Le 10 mars prochain sera une journée de mobilisation massive des collègues Douanières et Douaniers. Comme la DGFIP, la DGDDI (Direction générale des Douanes et Droits indirects) subit de plein fouet les décisions gouvernementales destructrices.

Le transfert ou l'abandon des missions fiscales vont lui faire perdre au moins 700 emplois d'ici 2024 (sur un effectif total de 18 000).

En plus des nombreuses missions menacées suite aux multiples suppressions d'emplois (encore 324 en 2021), les lignes de gestion ont eu, comme à la DGFIP, des conséquences désastreuses sur les mutations et promotions. La revalorisation du point d'indice, gelé depuis trop d'années, est également une des revendications défendues par nos collègues des Douanes.

Ultime marque de mépris, la « Prime de Noël » annoncée à grand renfort de courriers à tous les personnels, sera probablement annulée ou ne semble plus d'actualité. Encore une promesse non tenue...

Solidaires Finances Publiques soutient, aux côtés de Solidaires Douanes, les collègues dans leurs actions et leurs revendications et appelle à soutenir et à participer au rassemblement prévu le 10 mars à 11 h 30 devant l'Assemblée Nationale.

Bulletin d'adhésion 2022

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière : **Anne BOUTET** - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

.....

@

☎

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

**POUR
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

 **solfip75**

La page Facebook : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

 **@Solfip75**